

A G C du LOT
430 AVENUE JEAN-JAURES
BP CS 60199 46004 CAHORS CEDEX 9

Tel : 0565232230
Fax : 0565232239

Client : 09568

SD : 86501811664837W



LA POSTE

15254
11 ●

FACTURE

Date : 02/06/2025 Pièce n° : **00250006559**
Dossier suivi par : CORINNE PEREIRA

SAS NET'SERVICES
18 RUE DU GENERAL SARRAIL
82000 MONTAUBAN

DESIGNATION	QUANTITE	UNITE	P.U. H.T.	TVA	MONTANT H.T.
PRESTATIONS COMPTABLES 2025					
Exercice : du 01/01/2025 au 31/12/2025					
Comptes annuels et accompagnement (BSASS)	1,00	U	2 867,00	20,000	2 867,00
- saisie des factures par l'AGC					
- clôture/établissement des comptes annuels					
- BIC, réel, IS					
- TVA - liasse et déclarations fiscales					
- conseil d'entreprise et de gestion niveau SECURITE					
- suivi sociétaire simplifié					
Echéancier :					
LIBELLE ECHEANCE	DATE	Montant TTC			
Prélèvement	28/06/2025	344,04			
Prélèvement	28/07/2025	344,04			
Prélèvement	28/08/2025	344,04			
Prélèvement	28/09/2025	344,04			
Prélèvement	28/10/2025	344,04			
Prélèvement	28/11/2025	344,04			
Prélèvement	28/12/2025	344,04			
Prélèvement	28/01/2026	344,04			

**A G C du LOT**430 AVENUE JEAN-JAURES
BP CS 60199 46004 CAHORS CEDEX 9

Tel : 0565232230

Fax : 0565232239

Client : 09568

SAS NET'SERVICES18 rue du Général Sarrail
82000 MONTAUBAN**FACTURE**Date : 02/06/2025 Pièce n° : **00250006559**

Dossier suivi par : CORINNE PEREIRA

DESIGNATION			QUANTITE	UNITE	P.U. H.T.	TVA	MONTANT H.T.
Echéancier :							
LIBELLE ECHEANCE	DATE	Montant TTC					
Prélèvement	28/02/2026	344,04					
Prélèvement	28/03/2026	344,04					

TVA	BASE H.T.	TAUX	MONTANT TVA
VN	2 867,00	20,00	573,40

Montant total TTC : 3 440,40 €

NET A PAYER : 3 440,40 €Cette facture sera prélevée sur votre compte :
11206 00094 00708407623 54**COUPON A JOINDRE A VOTRE REGLEMENT**

CLIENT : AGC46 / 09568 / LP

FACTURE : 00250006559 du 02/06/2025

NET A PAYER : PRELEVE

TVA acquittée sur les encaissements.

Passé le délai de 1 mois application d'intérêts de retard égal à 3 fois le taux d'intérêt légal.

Pas d'escompte pour paiement comptant.

« Aux termes des Art. L. 441-6I al.12 et D. 441-5 al.12 du code du commerce - Pour tout paiement après la date d'échéance, une indemnité forfaitaire de 40 € sera appliquée afin de couvrir les frais de recouvrement. »